

PETITION

LES ANTENNES RELAIS

Appliquer le principe de précaution !

Les antennes relais se multiplient depuis 10 ans, sans contraintes pour les opérateurs, en particulier dans le domaine de la santé publique. Pourtant, ceux qui vivent à proximité de ces antennes, sont exposés en continue à des champs électromagnétiques de faible puissance. Plusieurs études scientifiques mettent en évidence des risques pour la santé qui ne sont pris en compte, ni par les opérateurs, ni par les pouvoirs publics.

Dans un tel contexte, nous demandons aux pouvoirs publics (communes, communautés urbaines, conseils généraux...) **d'appliquer le principe de précaution sur leur territoire et leur patrimoine**, et de négocier en ce sens avec les opérateurs, c'est à dire :

- **Ne pas implanter des antennes à proximité d'habitations, écoles ou lieu de vie à forte densité de population.** N'autoriser, en secteur urbain, les implantations que dans des zones industrielles ou zones d'activités économiques. Pour les implantations déjà existantes, exiger le déplacement des antennes installées à moins de 300 mètres des bâtiments dits sensibles (écoles, crèches, hôpitaux, maisons de retraite...).
- **Abaisser la puissance des antennes** pour limiter l'exposition maximum du public à 0.6 volt/m. C'est la valeur maximale en Toscane (Italie) ou à Salzbourg (Autriche), alors qu'en France, les seuils d'exposition limites sont fixés à 41 et 58 volts par mètres !
- **Vérifier que cette limite est respectée** par des mesures réalisées sans que les opérateurs aient été prévenus au préalable.
- **Rendre obligatoire le dépôt d'un permis de construire** pour tout nouveau projet d'antenne.
- **Informé des risques sanitaires** liés aux antennes et à l'utilisation de téléphones portables, en faisant appel à des experts techniques et scientifiques indépendants.
- **Organiser une concertation** efficace avec les habitants.

Nom – Prénom

Adresse

Signature